

Ministère de la Santé
A l'attention de
Madame la Ministre Paulette Lenert
Allée Marconi – Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg

Leudelange, le 13 Juin 2021

Objet : Large Scale Testing - Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Santé

Madame la Ministre,

Le 18 Mai 2020 nous avons déjà été amenés à vous adresser un courrier pour dénoncer la sélection arbitraire et sans appel d'offre d'un seul laboratoire d'analyses médicales pour la réalisation des tests dans le cadre du programme de Large Scale Testing (LST) qui aurait pourtant dû impliquer l'ensemble des acteurs du pays tant privés que publics dans la réalisation des tests Covid-19.

Aujourd'hui nous découvrons, une fois encore par voie de presse et sans consultation préalable de la profession, que toute prétention de programme scientifique du LST (si tant est qu'il en est un) dans un objectif de santé publique est abandonnée pour faire du LST un instrument de testing sans limites et quel que soit l'âge au profit d'un seul laboratoire d'analyses médicales.

Nous ne pouvons que soutenir l'initiative du Gouvernement de proposer à la population la réalisation de tests Covid-19 sans frais pour faciliter la circulation des personnes tant au niveau national que dans le cadre de leurs voyages mais pourquoi limiter la réalisation de ces tests au seul laboratoire d'analyses médicales sélectionné arbitrairement et sur des bases obscures et viciées dès le commencement du LST ?

A titre de comparaison, la France propose une solution similaire de testing sans frais pour la population mais celle-ci s'appuie sur les compétences et les forces conjuguées de tous les laboratoires d'analyses médicales du pays.

Comme vous le savez, l'ensemble des laboratoires du pays disposent d'un réseau étroitement maillé de centres de prélèvements ainsi qu'un service mobile de prélèvements à domicile ou sur le lieu de travail. Forcer la population à se rendre sur les sites du LST ne pourra que générer un trafic routier important et inadapté au contexte actuel. De plus, le libre de choix de la personne pour son prestataire de soins n'est plus respecté.

À cela s'ajoute qu'il est difficile aujourd'hui d'invoquer l'urgence impérieuse comme cela a été le cas depuis un an pour justifier le recours au LST, ou, plutôt, à ce qu'il en reste, puisque le LST a perdu sa raison d'être.

L'utilisation du LST pour faire des tests « gratuits » en accès libre pour l'ensemble de la population ne cadre plus avec le cahier des charges initial, de sorte qu'il n'existe aucune base légitime pour réserver la réalisation du testing au seul laboratoire qui intervenait à l'origine dans le cadre du LST.

Ce système subventionné illégalement par l'État pour un coût très important et qui de surcroît bénéficie d'une publicité constante de la part de l'État fait une concurrence déloyale aux autres laboratoires régulièrement établis et dont il est incompréhensible que l'on ne sollicite pas les capacités.

En pérennisant et en cautionnant cette nouvelle organisation monopolistique du LST, vous vous rendez complice d'une opération de concurrence déloyale et d'un traitement inégalitaire de la population.

././.

En effet, les personnes qui se présenteront dans un laboratoire d'analyses médicales hors LST auront à supporter des frais pour leurs tests tandis que le LST fera ces tests « gratuits » mais dont un seul laboratoire d'analyses médicales bénéficiera en se faisant couvrir ses frais par le budget de l'Etat ce qui représente finalement une contribution financière indirecte de la population. La notion de gratuité des tests n'existe pas.

Nous ne pouvons pas imaginer que vous puissiez admettre de telles violations de la loi. Nous nous interrogeons donc légitimement sur les liens privés qui pourraient exister entre certains décideurs, certaines institutions, certains fonctionnaires et le laboratoire d'analyses médicales privé concerné qui bénéficie d'un traitement de faveur alors qu'il semble chercher par ailleurs à se mettre en vente en utilisant le LST pour valoriser au maximum son activité.

Sans remettre en cause l'objectif de testing sans frais, nous vous demandons par la présente de reconsidérer cette organisation en permettant à tous les laboratoires d'analyses médicales d'être en mesure d'accueillir la population pour la réalisation des tests sans frais qu'ils soient de type PCR mais aussi Test Antigéniques Rapides selon les besoins.

Nous vous annonçons dès à présent que nous mènerons toutes les actions juridictionnelles nécessaires au rétablissement de la légalité et que nous en informerons, le cas échéant, la Commission Européenne qui a financièrement participé au LST.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération et de notre profond respect.


Dr Jean-Luc Dourson

Copies :

- Monsieur le Premier Ministre Xavier Bettel – Ministère d'Etat
- Monsieur le Docteur Jean-Claude Schmit - Direction Santé
- Monsieur le Docteur Alain Schmit - Président de l'AMMD
- Monsieur Christian Oberlé – Président de la CNS
- Monsieur Michel Reckinger – Président de l'UEL et de la FDA
- Monsieur Fernand Ernster – Président de la CLC
- Madame Michèle Detaille – Présidente de la FEDIL
- Monsieur René Pizzaferrri – Président de la Patiente Vertriebung
- Monsieur Marc Gengler – Président de la Cour des Comptes
- Monsieur Pierre Barthelmé – Président du Conseil de la Concurrence
- Presse